



# Meilleures pratiques en matière de formation des juges et des procureurs

Catégorie de la pratique: mise en œuvre d'outils de formation destinés à améliorer l'application du droit de l'Union européenne et la coopération judiciaire internationale

Type de pratique: bonne pratique Pays: Hongrie (Pologne, République tchèque, Slovaquie)

Avril 2014

<b>Intitulé de la pratique</b>	Juges et procureurs de pays et de régions voisins formés ensemble dans le domaine du droit (et des langues) de l'Union: reflet de la «coopération opérationnelle» existante
<i>Principales caractéristiques</i>	<p>Les institutions de formation judiciaire des pays formant le groupe de Visegrád (V4) ont établi une solide coopération régionale consistant en l'organisation d'activités de formation sur la coopération judiciaire en Europe. Les institutions participant à la coopération sont les suivantes: l'École nationale de la magistrature de Pologne, l'École de la magistrature de République tchèque, l'École de la magistrature de Slovaquie, l'École de la magistrature de Hongrie désignée au sein de l'Office national de la justice en Hongrie et le Parquet général de Hongrie.</p> <p>Ces institutions considèrent que, du fait de raisons historiques, de leur proximité géographique et de leurs expériences similaires de l'intégration européenne, elles ont les mêmes besoins concernant la formation des juges et procureurs dans le domaine de la coopération judiciaire européenne. Au cours des trois dernières années, différentes activités de formation ont été organisées.</p> <p>Le projet élaboré par les institutions de formation judiciaire de trois pays du V4 (République tchèque, Hongrie et Pologne) et la Croatie, intitulé «Formation linguistique destinée aux juges et procureurs», en est un exemple. Ce projet est coordonné par le ministère hongrois de l'administration publique et de la justice et bénéficie du soutien financier de la Commission européenne.</p> <p>Il vise à améliorer les connaissances et compétences juridiques, professionnelles et en langue anglaise des juges et procureurs pénalistes</p>

	<p>qui y participent. La formation linguistique porte sur la terminologie juridique du droit de l'Union en général et des actes juridiques de l'Union, et en particulier sur la terminologie juridique utilisée dans le domaine de la coopération judiciaire en matière pénale. Cette pratique est appliquée dans le cadre de la formation continue.</p> <p>On peut également citer à titre d'exemple une série de séminaires de formation sur les thèmes suivants: «La coopération judiciaire en matière pénale dans l'Union européenne, en particulier au sein du V4», «Éléments de preuve dans les procédures pénales. Progrès en criminalistique. Rôle et importance de l'examen du lieu du crime», «Voies de recours en cas de violation du droit de l'Union», «Échange de casiers judiciaires et prise en considération des condamnations dans l'Union européenne», «Obtention et admissibilité des preuves étrangères dans l'Union: de l'assistance mutuelle à la reconnaissance mutuelle», «Extradition et remise: le mandat d'arrêt européen», «Éthique professionnelle du juge et du procureur», «Lutte contre la corruption» et «Coopération judiciaire en matière pénale – niveau européen et régional».</p> <p>Lors de chaque activité, chaque partenaire peut désigner dix participants, juges ou procureurs. Les formateurs des pays du partenariat de coopération sont invités à ces activités. Les activités de formation sont financées par les institutions qui les organisent (hors frais de déplacement). Les langues de travail sont l'anglais et la langue du pays d'accueil.</p> <p>Outre ces activités de formation, le projet a donné lieu à la création dans la région d'une réserve d'experts dans ce domaine du droit. Par ailleurs, cette pratique s'est avérée être un parfait instrument pour instaurer une confiance mutuelle entre les juges et les procureurs de la région, en renforçant leurs relations et leurs réseaux mutuels.</p>
<i>Coordonnées de l'institution</i>	Office national de la justice (École hongroise de la magistrature) Adresse postale: 1363 Pf.: 24 Budapest, Adresse d'accueil: Szalay u. 16 1055 Budapest Hongrie Téléphone: + 36 1 354-4100 Fax: + 36 1 312-4453 Courriel: <a href="mailto:obh@obh.birosag.hu">obh@obh.birosag.hu</a> Site internet: <a href="http://www.birosag.hu/obh">http://www.birosag.hu/obh</a>
<i>Autres</i>	Cette pratique est appliquée à des activités de formation dans le cadre

*commentaires*

de la formation continue. Elle est transposable, en particulier lorsque des structures de coopération régionale sont déjà en place.

Source: Projet pilote – Formation judiciaire européenne: «*Lot 1 – Étude sur les bonnes pratiques en matière de formation des juges et des procureurs*», réalisée par le Réseau européen de formation judiciaire (REFJ)